



Quel avenir pour le secteur non-marchand en Belgique ? Alain Willaert, membre du Collectif 21 était au micro de Raymond Goyeau-Laurens, sur Radio Panik, pour parler de l'importance de protéger les structures associatives et de valoriser leur travail.

100 ans après, doit-on célébrer ou enterrer les lois de 1921 sur les asbls ? Le [Collectif 21](#) a tranché, il s'agit plutôt de funérailles. Le temps de la loi de 1921 qui reconnaissait le fait associatif pour le distinguer de la société commerciale est désormais révolu. Mais l'intégration des asbls dans le Code des Sociétés et des Associations en 2019, n'a pas fait le bruit escompté. C'est pour cette raison qu'un petit groupe de travailleurs du secteur social a décidé de visibiliser et faire entendre les craintes inhérentes au secteur quant à sa fragile existence. [Dans son interview pour l'émission Jardin Publik](#), Alain Willaert s'exprime sur l'une des peurs du non-marchand, depuis 2019 : « Dans le fait de vouloir gérer l'État comme s'il était une entreprise, on peut craindre que les pouvoirs politiques se désimpliquent financièrement des subsides qu'ils versent au secteur associatif, laissant ainsi libre cours aux activités commerciales pour compenser les pertes ».

Sans se projeter aussi loin, la [Fondation Roi Baudouin](#) a constaté récemment que les subventions aux associations payées pour mettre en œuvre les politiques publiques, commencent à diminuer, alors que les besoins, eux, ne font que croître. Autre chose, l'introduction du management commercial dans le secteur associatif peut être une menace alors même que ce secteur aurait tout avantage à construire ses propres outils. À titre d'exemple, le pouvoir politique commande beaucoup d'études. « On peut se dire chouette, il ne tire pas des conclusions de son chapeau. Mais de quelle manière commande-t-il ses études ? Par appels d'offres publics. Et qui y répond ? Bien souvent, des sociétés de consultance privées. Si ces sociétés sont bien armées pour répondre aux appels d'offres, elles découvrent souvent, par la même occasion, un secteur qui leur était inconnu. Elles ont des techniques qui leur sont propres, mais ne connaissent pas le fonds du travail associatif », explique Alain Willaert. Les rapports transmis aux pouvoirs politiques sont alors déconnectés des réalités du terrain et facilitent l'intégration de dispositifs de management tels que mis en place par le secteur privé. Le non-marchand, quant à lui, a la possibilité de proposer d'autres manières de répondre à ces appels d'offres, en se basant sur son expertise professionnelle et de vécu.

[Réécouter l'émission dans son intégralité.](#)



*Pour discuter de tous ces enjeux et bien plus encore, [le Collectif 21 organise les Apéros de l'Associatif, le 14 avril prochain, en soirée](#). L'évènement commencera par la projection du film « 2121 Hypothèses, Associations », de Michel Steyaert, en collaboration avec le Centre Vidéo de Bruxelles et se poursuivra avec un débat.*